

## Comment voter ?

**Voter est un acte démocratique important qui confère aux Chambres d'agriculture tout leur poids et leur légitimité pour représenter le monde agricole et poursuivre les actions et orientations débattues et décidées au cours de leurs sessions.**

Ces élections sont organisées par et sous le contrôle des Pouvoirs publics. La commission d'organisation des opérations électorales, sous la présidence du préfet, est chargée d'expédier le matériel de vote, d'organiser la réception, le recensement, le dépouillement des votes et la proclamation des résultats.

### **Voter jusqu'au vendredi 31 janvier 2025**

Tous les électeurs inscrits sur les listes électorales recevront à leur domicile au plus tard 10 jours avant la date de clôture de scrutin le matériel de vote. La commission d'organisation des opérations électorales leur adressera les professions de foi et un bulletin de vote de chaque liste, accompagnés des instruments de vote par voie postale mais également le code d'accès pour permettre le vote en ligne ainsi qu'une notice explicative. Tous les électeurs sont appelés à voter dès réception du matériel électoral et ceci jusqu'au vendredi 31 janvier 2025.

### **Voter par voie postale**

Pour voter par voie postale, il suffit de mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe opaque (petite enveloppe) puis de découper la carte d'émargement figurant en bas du courrier reçu. Glisser ensuite la carte d'émargement et l'enveloppe opaque dans l'enveloppe d'envoi (à 3 fenêtres) en vérifiant que les informations portées sur la carte d'émargement apparaissent dans les fenêtres de l'enveloppe d'envoi. Signer enfin l'enveloppe d'envoi au verso et poster l'enveloppe. Toutes les démarches à effectuer pour voter par correspondance sont indiquées dans le matériel de vote.

### **Voter en ligne**

Pour voter en ligne, il suffit de se rendre sur le site internet dédié : [www.jevote2025.chambre-agriculture.fr](http://www.jevote2025.chambre-agriculture.fr) puis de se connecter grâce au code d'accès reçu par courrier, de suivre les instructions de vote et de valider. C'est simple, rapide et sécurisée.

Besoin d'aide : un tutoriel a été réalisé pour accompagner les électeurs dans le vote en ligne.

[www.chambres-agriculture.fr/elections2025](http://www.chambres-agriculture.fr/elections2025)